

## ► Feuille de route 2026

# 57 actions pour accélérer la transition écologique en Normandie

Nous avons le plaisir de vous informer de la publication de la feuille de route 2026 de la COP de Normandie, fruit d'un travail collectif engagé depuis 2023.

Comme présenté lors de la COP du 27 novembre 2025, ce document, co-construit avec l'État, la Région, les collectivités, les entreprises et les citoyens, fixe, pour 2026, 57 actions concrètes pour accélérer la transition écologique en Normandie, avec 17 actions nouvelles, dont 6 dédiées à l'adaptation au changement climatique.

La feuille de route et son annexe sont consultables sur le site de la préfecture de région :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/COP-Normandie/Cop-Normandie-penser-et-agir-pour-la-planification-ecologique-regionale>

Après une année de mise en œuvre des actions 2025, cette nouvelle feuille de route vise à amplifier les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

Elle poursuit le chantier engagé sur les compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces transitions et ouvre un volet sur l'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique, enjeu essentiel et pleinement d'actualité.

Planifier et s'engager aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable.

## ► Biodéchets

### Des « guides composteurs » formés à accompagner les usagers

La gestion de proximité des biodéchets est une solution de valorisation à l'échelle locale sur un territoire. Dans cet esprit, le compostage, qu'il soit domestique ou partagé, peut progresser grâce à un accompagnement technique des usagers par un professionnel certifié : le « guide composteur ».

Les organismes de formations, agréés par l'État, dispensent une formation « guide composteur » à destination des agents de collectivités et salariés de structures en charge de la gestion et du déploiement du compostage de proximité.

Avec un programme, contenant 9 modules, le « guide composteur » sera qualifié pour mener des actions de sensibilisation et de prévention et plus globalement accompagner la gestion de proximité des biodéchets.

En 2026, Terraleo et Les petits composteurs coaniment des formations guide composteur : deux sessions de trois jours en présentiel se sont déjà tenues à Rouen et au Havre. La journée régionale biodéchets se déroulera le 16 juin 2026.



*Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux consommer », de la Cop Normandie, action « Généraliser le tri à la source des biodéchets pour extraire la part organique des déchets résiduels en intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'accompagnement des populations »*

» Informations disponibles sous :  
<https://neci.normandie.fr/clubs/biodechets>

## ► Agriculture

### Céréaliers et éleveurs du Calvados créent une micro-filière locale de luzerne

Le Séchoir Collectif Plaine-Pays d'Auge (SECOPPA), installé dans la commune d'Olendon (Calvados), permet de structurer une micro-filière locale de luzerne née d'une coopération entre une trentaine de céréaliers et d'éleveurs. Ce projet vise à :

- Réduire la dépendance aux protéines importées (comme le soja),
- Stabiliser les prix via un tarif fixe pour les producteurs et les éleveurs,
- Protéger les sols, limiter les intrants et favoriser la biodiversité (nourriture pour les abeilles).

La production des 1 200 tonnes de luzerne par an est réalisée dans un rayon de 10 km autour du séchoir puis livrée aux élevages normands.

La société d'intérêt collectif agricole (SICA) SECOPPA gère le séchage, la transformation (foin et granulés haut de gamme) et le stockage de luzerne. La récolte et le transport sont assurés par des CUMA locales.

Le séchoir utilise les énergies durables : séchage prioritairement solaire (air chaud récupéré en sous-toiture) et appoint avec du bois déchiqueté fourni par les éleveurs.

La SICA SECOPPA a été reconnue en 2025 groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ce

label lui permet de bénéficier d'un soutien de l'État pour recruter un animateur qui accompagne les agriculteurs dans leur démarche.

La construction du séchoir a bénéficié des concours de la Région Normandie, du plan France Relance et de la compensation collective agricole. Il a été inauguré le 4 mars 2025 et vient de terminer sa première campagne de fonctionnement.



*Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux se nourrir », de la COP Normandie et de son axe 2: Soutenir le développement de filières émergentes.*

## ► Espaces publics

### Face au dérèglement climatique, des projets d'aménagements qui préservent la biodiversité

Le deuxième appel à projets FEDER sur l'aménagement et la requalification des espaces publics a été lancé en septembre 2025 et clôturé en fin d'année. Cette édition se veut plus exigeante que la première, face aux conséquences du changement climatique sur la biodiversité.

Sont attendues des réponses concrètes et efficaces à partir de Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN). Ces solutions peuvent être efficacement mises en œuvre pour adapter les espaces publics aux impacts du changement climatique et améliorer les conditions de vies actuelles et futures des citoyens, tout en préservant la biodiversité.

Les projets qui ont candidaté devaient allier qualité urbaine et environnementale en allant au-delà des approches traditionnelles d'embellissement, de verdissement des espaces et de désimperméabilisation des sols.

En cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité et la COP, les projets devaient également s'appuyer sur les concepts de trame verte et bleue et prendre en compte les recommandations du GIEC normand pour une adaptation efficace au changement climatique, rendant ainsi la ville plus vivable et résiliente. Pour cette deuxième édition, 52 projets ont été déposés : 38 pour les territoires urbains et 14 pour les territoires non urbains. Ils portent sur des aménagements de centres-bourgs, de parcs, de bord de rivières ou encore

sur de la renaturation d'espaces en friche. La désignation des lauréats aura lieu au mois de juin.

Un exemple de projet exemplaire sur la première édition :

**Aménagement du parc jardin de la sente des rivières - Montivilliers**

**Présentation**

- Site en friche (jardins ouvriers) d'environ 30 000 m<sup>2</sup> en zone soumise à un risque élevé d'inondation.
- Redonner un cadre de vie de qualité aux habitants,
- Aménagement d'un parc jardin intergénérationnel,
- Renaturation et restauration d'une zone humide à vocation pédagogique et inclusive,
- Cheminement pour une bonne desserte du site (accès à tous les modes de déplacement doux) et préservation de zones de quiétude pour la biodiversité,
- Création d'une zone de jardins familiaux et de potagers,
- Zones de détente : jeux et parcours sportifs inclusifs, table pique-nique....
- Création d'une trame verte, bleue et noire : Préservation faune et flore,
- Matériaux biosourcés,
- Gestion écologique du site : éco-pâturage...

Prix national du Génie Ecologique en 2024 « Prix spécial en milieux urbains »  
Commune labellisée « Territoire Engagé pour la Nature » par l'OFB depuis 2020

Chiffres clés	
Coût du projet FEDER	2 378 705,17 €
Montant FEDER programmé	1 000 000,00 €
Montant FEDER versé	975 171,64 €
Cofinancements	Région, Département et Fonds Vert

REGION NORMANDIE [www.europe-es-normandie.eu](http://www.europe-es-normandie.eu)

*« Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes » et notamment l'action « Développer des solutions fondées sur la nature pour limiter l'impact du changement climatique »*

## ► Ressource en eau

# L'utilisation des Eaux non conventionnelles (ENC) encouragée afin de préserver la ressource

Face aux effets du changement climatique, marqués notamment par la raréfaction des ressources en eau et l'allongement des périodes de sécheresse, le développement des pratiques permettant de limiter les prélèvements dans le milieu naturel sont à favoriser. Les Assises de l'eau (2019), le Varenne de l'eau (2022) puis le Plan eau (2023) ont confirmé le recours à l'utilisation d'Eaux non conventionnelles (ENC) pour préserver la ressource. Celles-ci regroupent notamment les eaux usées traitées, les eaux pluviales et les eaux grises.

La réglementation a progressivement évolué pour favoriser leur emploi lorsque les conditions le permettent.

Entre 2023 et 2025, les décrets et arrêtés nécessaires ont été publiés concernant les industries agro-alimentaires et les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usage domestique ou encore la propreté urbaine.

En Normandie, 34 projets d'utilisation d'ENC sont d'ores et déjà en service et leur développement est amené à se poursuivre. Afin de faciliter leur mise en œuvre, les services de l'État ont mis en place un guichet unique par département permettant d'orienter et d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches :

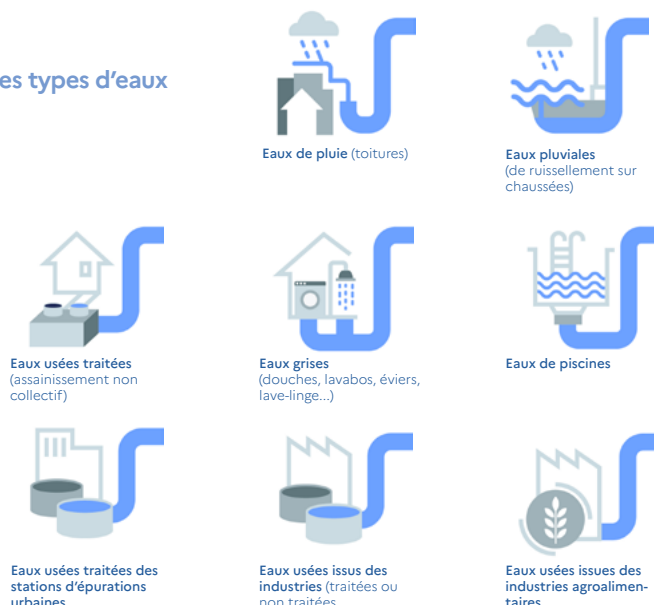
- 14 : [ddtm-se-eau-spe@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-se-eau-spe@calvados.gouv.fr)
- 27 : [ddtm-gu-eaunonconven@eure.gouv.fr](mailto:ddtm-gu-eaunonconven@eure.gouv.fr)
- 50 : [guichet-reus-enc@manche.gouv.fr](mailto:guichet-reus-enc@manche.gouv.fr)
- 61 : [ddt-assainissement@orne.gouv.fr](mailto:ddt-assainissement@orne.gouv.fr)
- 76 : [ddtm76-eaux-non-conventionnelles@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm76-eaux-non-conventionnelles@seine-maritime.gouv.fr)

Pour informer et faciliter l'utilisation des ENC, la COP Normandie va élaborer en 2026 une plaquette d'information et organiser un webinaire à destination des collectivités.

### Les types d'usages



### Les types d'eaux



### ►► Pour plus d'informations :

- [Territorialisation de la planification écologique](#)
- [Portail de l'assainissement](#)

*Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes » et notamment l'action « Mettre en place des solutions de sobriété au travers de la réutilisation des ENC »*

## EN BREF

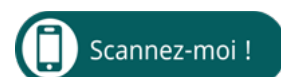
► **Mobilité** – Du 18 mai au 7 juin 2026, le Défi Mobilité inter-villes invite les structures du Bocage ornais et leurs publics à repenser les déplacements du quotidien de façon collective et conviviale.

Pendant trois semaines, l'objectif est de tester des alternatives durables à la voiture individuelle, tout en comptabilisant les kilomètres parcourus et le CO<sub>2</sub> évité. Les structures participent par catégorie (entreprises et structures publiques, commerces, associations et clubs), avec en plus un défi inter-territoires pour celles situées à Flers Agglo et Terres d'Argentan Interco, dans le cadre des Défis Décarbône portés par Bocage Zéro Carbone.



## ► Ça avance !

**De l'idée à sa réalisation, suivez l'avancée des actions identifiées en 2025!**



## ► Zoom sur... le Calvados

### L'estuaire de l'Orne et son littoral se préparent aux défis climatiques

D'ici 2100, la Basse Vallée de l'Orne et son littoral feront face à des bouleversements majeurs : montée des eaux, érosion côtière, inondations, submersions marines... Pour anticiper ces risques, les acteurs du territoire se mobilisent autour d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

Ce PPA, signé le 12 décembre 2025, permet une mobilisation collective : 24 communes, intercommunalités, Région, Département, Pôle métropolitain, État, opérateurs publics et partenaires institutionnels unissent leurs forces.

Leur objectif ? Construire une stratégie « terre-merfleuve » pour adapter l'estuaire et son littoral aux impacts du changement climatique.

Créé par la loi Elan (2018), le PPA est un contrat entre l'État, les collectivités et les partenaires territoriaux. Il permet de répondre aux spécificités du territoire en laissant les acteurs locaux décider des solutions les plus adaptées.

Le PPA de l'estuaire de l'Orne représente une opportunité

pour transformer les défis climatiques en leviers d'innovation et de développement durable. Une démarche essentielle pour préserver l'avenir de ce territoire emblématique.



Site pilote : redirection du Nouveau Bassin

» Pour plus d'informations :

- [Le PPA de l'estuaire de l'Orne](#)

## ► Zoom sur... l'Orne

### De nouveaux services de mobilité durable en milieu rural

La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault (CDC VAM) a mis en place en juillet 2025 trois nouveaux services de mobilité durable en milieu rural, complétant son offre MOBIVAM : Vélopartage (Location de vélos électriques, en courte ou longue durée), Autopartage (voitures électriques en libre-service), et covoiturage quotidien, avec des aires sécurisées et une prise en charge financière de la CDC VAM pour chaque trajet effectué. Au côté du transport à la demande et du transport Solidaire Reso'Ap, l'objectif de ces nouveaux services est de garantir à tous les habitants une solution de mobilité proche de chez eux et disponible à moins de 10 kilomètres. Des solutions concrètes pour tous les besoins.



» Pour plus d'informations :

- <https://www.cdcvam.fr/service-de-mobilite-mobivam>

### Argentan : l'école Ginette-Kolinka un modèle de transition écologique

Prévue pour ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2026, l'école Ginette-Kolinka incarne une approche globale de la transition écologique. Ce projet montre comment un établissement scolaire peut devenir un levier de transformation durable tout en redynamisant un quartier en renouvellement urbain.

**Mieux se loger :** La construction utilise des matériaux biosourcés (bottes de paille, fibre d'herbe, bardage bois), garantissant une isolation performante et une sobriété énergétique exemplaire.

**Mieux produire :** L'école mise sur l'autonomie énergétique avec des panneaux solaires en toiture, un raccordement à un réseau de chaleur local et un méthaniseur à proximité, réduisant ainsi son empreinte carbone.

**Mieux se nourrir :** Le self est approvisionné en légumes frais grâce aux serres communales, favorisant une alimentation locale et saine pour les élèves.

**Mieux se déplacer :** L'acquisition d'un vélo-bus encourage les mobilités douces, sécurisant les trajets des enfants tout en limitant les émissions de CO<sub>2</sub>.

**Mieux préserver :** La cour végétalisée et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle renforcent la biodiversité et la gestion durable des ressources.

**Mieux préserver :** La cour végétalisée et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle renforcent la biodiversité et la gestion durable des ressources.

## ► Zoom sur... l'Eure

### Suivi de la déclinaison de la feuille de route de la COP dans l'Eure: bilan 2025 et perspectives 2026

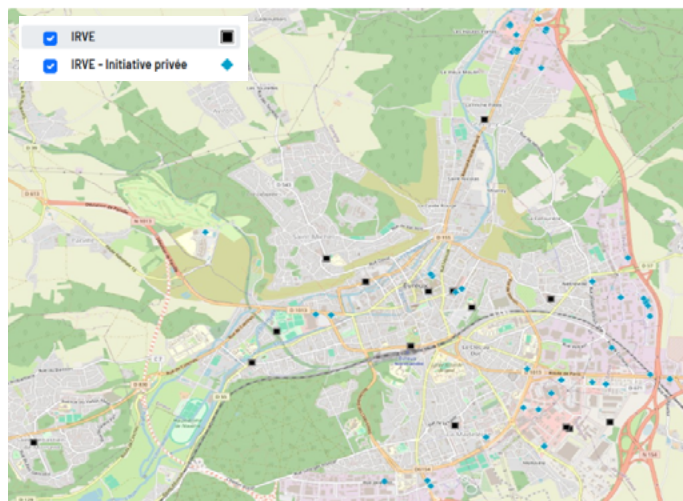
Le préfet de l'Eure, les acteurs locaux, collectivités, chambres consulaires, associations ont décliné la feuille de route de la COP Normande sur le territoire eurois. Ils se sont réunis le 12 février dernier pour présenter l'avancement et les actions finalisées dans l'Eure en 2025 dans plusieurs domaines :

« **Mieux se déplacer** » : des cartographies départementales des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des bornes de recharge électrique seront prochainement mises en ligne,

« **Mieux se loger et Mieux produire** » : des fiches réflexes sur la rénovation des bâtiments, et la production d'énergie ont été conçues pour guider les porteurs dans leurs projets,

« **Mieux préserver** » : près de 120 communes ont été accompagnées dans le renforcement de la DECI (Défense extérieure contre l'incendie) en lisière de massifs forestiers.

La feuille de route euroise se poursuit en 2026 avec 28 nouvelles actions issues de la nouvelle feuille de route de la COP Normande.



Cartographie des installations de recharge des véhicules électriques sur la ville d'Évreux réalisée par le SIEGE27

## Transition écologique des entreprises

Le 6 mars, le préfet de l'Eure a accueilli la réunion de restitution des entreprises engagées dans la démarche ACT'Eure (Accelerate Climate Transition). La méthode ACT « pas à pas », proposée par l'ADEME et mise en œuvre dans le cadre du CPiER, permet aux entreprises, en particulier les PME, de progresser concrètement dans leur transition écologique. Quatorze entreprises engagées, réparties en 5 ateliers, ont partagé leurs avancées, et leurs bonnes pratiques dans la décarbonation de leurs activités, mise en place grâce à un accompagnement de 24 mois.

Trois objectifs atteints :

- Réactualiser les engagements en matière de décarbonation des chaînes de production, principalement sur les activités industrielles des PME,
- Lancer ACT en Seine (projet à venir regroupant les entreprises normandes et de l'ouest d'Île-de-France),
- Impliquer les groupements et branches professionnelles dans la démarche ACT.

Les 82 participants (60 entreprises dont les 14 engagées), ont eu de nombreux échanges témoignant de l'engagement des acteurs économiques locaux.



» Pour plus d'informations :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Planification-ecologique>

*Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux produire » et dans l'action « Promouvoir le dispositif PACTE Industrie »*

## ► Zoom sur... la Manche

### Renaturation de l'école maternelle d'Agneaux

La mairie d'Agneaux a renaturé la cour de l'école maternelle, avec le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie. Plantation d'arbres fruitiers, bacs potagers, gestion des eaux de pluies, ... font partie de l'aménagement de la cour.

» Pour plus d'informations :

<https://www.youtube.com/watch?v=nYkIzjeP2JI>

*Cette initiative s'inscrit dans la thématique « Mieux préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique ».*